

Échelles

Échelles - Échelles d'accès fixées en permanence

Sur cette page

[Quand faut-il examiner les échelles d'accès fixées en permanence?](#)

[Quelles précautions faut-il prendre dans l'emploi d'une échelle fixe?](#)

[Que faut-il vérifier en examinant une échelle d'accès?](#)

[Qu'est-ce qui doit être évité lors de l'utilisation d'une échelle fixe?](#)

Quand faut-il examiner les échelles d'accès fixées en permanence?

- Examiner les échelles fixes avant chaque usage.
- Examiner les échelles fixes de façon périodique, et au moins une fois par année. Il pourrait être nécessaire de procéder à des inspections plus fréquentes selon les exigences propres à l'organisation ou en fonction de l'exposition de l'échelle aux éléments, comme les conditions météorologiques ou l'air salin.
- Déclarer promptement toute défectuosité.
- Tenir un journal des examens de chaque échelle.

Que faut-il vérifier en examinant une échelle d'accès?

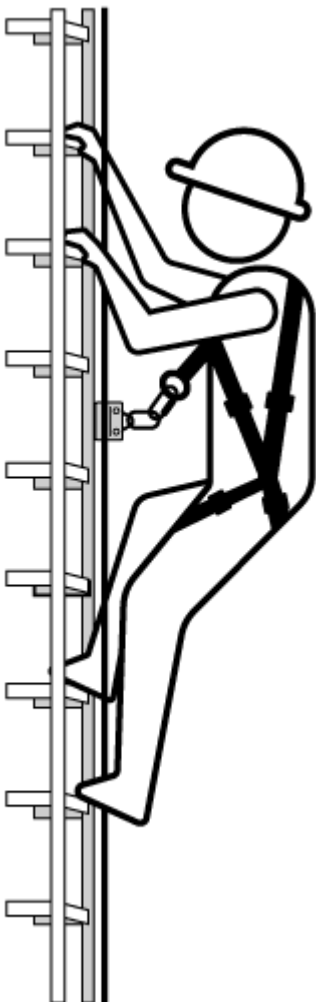
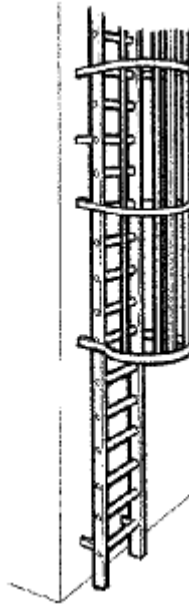
Avant d'utiliser une échelle d'accès, assurez-vous qu'elle ne présente pas les défauts suivants :

- montants ou barreaux ébranlés, usés ou abîmés
- cage endommagée ou corrodée
- corrosion des garde-corps, des boulons ou des rivets
- mains courantes et supports de plates-formes abîmés ou corrodés
- dispositifs d'ancrage brisés ou ébranlés

- barreaux brisés ou affaiblis sur les supports en brique ou en ciment
 - défectuosité des dispositifs de montage, y compris les cordons ou rails porteurs
 - surfaces rendues glissantes par de l'huile ou de la glace
 - encombrement qui bloque la base ou le sommet de l'échelle ou la plate-forme
 - dommages ou corrosion dans la zone d'accès, les plates-formes de repos ou le palier supérieur
 - bon fonctionnement des barrières de sécurité
-

Quelles précautions faut-il prendre dans l'emploi d'une échelle fixe?

- Pour une utilisation en extérieur, s'assurer que les conditions météorologiques ne compromettent pas la sécurité d'utilisation de l'échelle.
- S'assurer que l'échelle peut supporter la charge totale qui lui est imposée (travailleurs et équipement).
- Attendre que personne d'autre ne soit en train d'utiliser l'échelle.
- Utiliser les dispositifs de sécurité appropriés (p. ex. dispositifs anti-chute, accessoires mobiles, cordes d'assurance verticales, rampe de sécurité).
- Maintenir trois points de contact avec l'échelle : une main et deux pieds ou deux mains et un pied en tout temps.
- Faire face à l'échelle et bien tenir les barreaux à deux mains.
- Poser fermement le pied sur chaque barreau.
- Porter des chaussures à talons et s'assurer qu'elles sont en bon état.
- Enlever la boue et toute substance glissante de ses semelles avant de monter.
- Monter et descendre les outils et les matériaux au moyen d'une ceinture à outils ou d'un câble de manutention.



Qu'est-ce qui doit être évité lors de l'utilisation d'une échelle fixe?

- Ne pas monter si les semelles de vos chaussures sont mouillées ou boueuses; elles peuvent augmenter le risque de glissade.
- Ne pas transporter d'outils ou de matériaux. Utiliser un câble de manutention ou transporter les petits outils dans un porte-outils fixé à une ceinture.
- Ne pas sauter d'une échelle. S'assurer de la stabilité avant de descendre d'une échelle.
- Ne pas grimper à la hâte ni descendre en glissant.
- Utiliser une [protection contre les chutes](#) est obligatoire pour monter une échelle de plus de 3 mètres (10 pieds).

Date de la dernière modification de la fiche d'information : 2025-10-16

Avertissement

Bien que le CCHST s'efforce d'assurer l'exactitude, la mise à jour et l'exhaustivité de l'information, il ne peut garantir, déclarer ou promettre que les renseignements fournis sont valables, exacts ou à jour. Le CCHST ne saurait être tenu responsable d'une perte ou d'une revendication quelconque pouvant découler directement ou indirectement de l'utilisation de cette information.